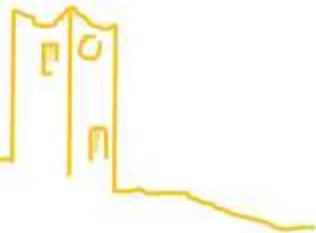


info·chirens



Bulletin municipal d'information - **Avril 2022** - n° 123



**CARREFOUR
DE L'ARSENAL**

RÉALISATION D'UN GIRATOIRE
ET D'AMÉNAGEMENTS
SÉCURISÉS POUR LES DIFFÉRENTS
MODES DE DÉPLACEMENT

LES PROJETS DU DEPARTEMENT POUR CHIRENS



**CONTOURNEMENT
ROUTIER DE CHIRENS**

AMÉNAGEMENT
D'UNE NOUVELLE VOIRIE
POUR CONTOURNER
CHIRENS PAR LE NORD

Sommaire

Page 2	Sommaire Elections
Page 3	Mot du Maire
Page 4-5	Budget 2022
Page 6-7	Réaménagement école élémentaire
Page 8-9	Contournement routier
Page 10	Carrefour de l'Arsenal
Page 11	Fibre optique
Page 12-13	Urbanisme
Page 14	Déchèteries
Page 15	Cimetière Stationnement
Page 16	Tranquillité publique
Page 17	Solidarité Ukraine Appel bénévoles Aidant numérique
Page 18	Culture
Page 19	Médiathèque
Page 21-25	Nos associations
Page 26	Agenda
Page 27	Infos pratiques
Page 28	La Cl@c

Elections présidentielles



Les prochaines élections présidentielles se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril prochains (décret n°2022-66 du 26 janvier 2022).

Les bureaux de vote seront ouverts de 8H00 à 19H00 sans interruption.

Nouveautés :

A compter du 1^{er} janvier 2022, il n'est plus nécessaire que mandant et mandataire soient inscrits sur la liste électorale d'une même commune. Par conséquent, un électeur peut valablement donner procuration à une personne inscrite dans une autre commune que la sienne. Ce dernier devra toutefois se déplacer dans le bureau de vote du mandant en vue de voter à sa place. Conformément au droit commun, **chaque mandataire ne peut disposer que d'une seule procuration** établie en France pour les scrutins à venir.

Depuis le 6 avril 2021 les électeurs ont la possibilité d'établir une procuration en ligne par l'intermédiaire de la télé-procédure Maprocuration <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

Attention pour que votre procuration soit valable, il faut impérativement la faire valider auprès d'un commissariat de police, d'une brigade de gendarmerie ou d'un consulat.

Le vote blanc n'est désormais plus considéré comme un vote nul.

Pour rappel, votre identité étant obligatoirement vérifiée pour voter, n'oubliez pas une pièce d'identité qui vous sera demandée. Vous avez ou allez recevoir vos nouvelles cartes électorales que vous devrez avoir signé avant de voter.

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à contacter l'accueil de la mairie.



Mot du Maire

Au nom des chirenois et des élus,

je remercie Pierre CARRE pour son fidèle investissement durant 12 années, tous les trimestres, pour avoir collecté, rédigé mis en page les nombreux articles pour les infos- chirens.

Nous savons combien le journal communal est attendu par les chirenois et qui, par sa régularité a su rester en phase avec les actualités communales. C'est un travail solitaire qui réclame patience et ténacité. Bravo et merci à Pierre Carre pour son implication. Et merci à Bernard Ly qui va prendre le relais pour gérer cette précieuse information communale.

Le conseil municipal a voté le budget 2022 de la commune de Chirens.

Cette année les investissements prévus sont les suivants :

- Construction des 3 classes, cantine, garderie, préau et toilettes de l'école élémentaire : poursuite du chantier d'un montant de 2 925 247€. Cette construction qui sera la plus importante du mandat est financée par des subventions de l'Etat, du département, de la région, de la CAF et par un emprunt.
- Le goudronnage des allées du cimetière
- La réfection de la place de la Fontaine
- La création d'une "piste" pour les piétons parallèlement à la Route des Jolis

Les travaux concernant les aménagements publics du cœur de village sont prévus fin d'année 2022 : en particulier la venelle pour les piétons, la réfection de la place devant la médiathèque, la réfection du jardin public et la création de WC public sur l'avenue du 19 mars 1962. Le permis de construire concernant les 36 logements du cœur de village a été déposé. Le chantier devrait débuter 2023.

Ces travaux sont financés par la CAPV (pays vironnais).

Le recensement de la commune 2021

Notre équipe motivée d'agents recenseurs a sillonné la commune du 19 janvier au 21 février inclus afin de collecter les données nécessaires à l'INSEE.

1084 logements dont 98 résidences secondaires ou logements vacants (soit 93 supplémentaires par rapport au dernier recensement) ont été comptabilisés. 29 feuilles de logement ont été non enquêtées car les personnes n'ont pu être jointes ou n'ont pas souhaité répondre.

La population estimée de notre commune suite au recensement est de 2546 habitants . Ont également été comptabilisés les étudiants, les personnes résidant en maison de retraite, établissements spécialisés ou hospitalisés.

73,6% de réponses ont eu lieu par internet.

Nous remercions Nicole CHAVALLARD, Chantal FLEURY, Joséphine MOREL, Denise MUFFAT-JEANDET, Serge SOURBES pour leur ténacité et leur sérieux : ils n'ont pas hésité à passer plusieurs fois chez des habitants pour accomplir la mission qui leur a été confiée .

Merci à vous, chirenois, qui avez réservé un bon accueil aux agents recenseurs.

Budget 2022

Le Conseil Municipal du 15 mars 2022 a voté le budget 2022.

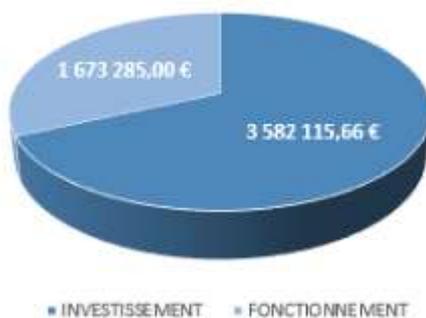
L'équilibre du budget 2022 se positionne à nouveau dans un contexte contraint :

- Au niveau national : des dépenses publiques de plus en plus contraintes, pour la cinquième année consécutive, le budget prévoit la stabilité des dotations de l'Etat aux collectivités, malgré la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid 19.
- Au niveau local : dépenses de fonctionnement maîtrisées, dépenses d'investissement marquées par le réaménagement de l'école élémentaire : au budget 2022 il est inscrit la somme de 2 925 247,64 € (Ingénierie et travaux).

Le budget 2022, par les efforts de tous, nous permet :

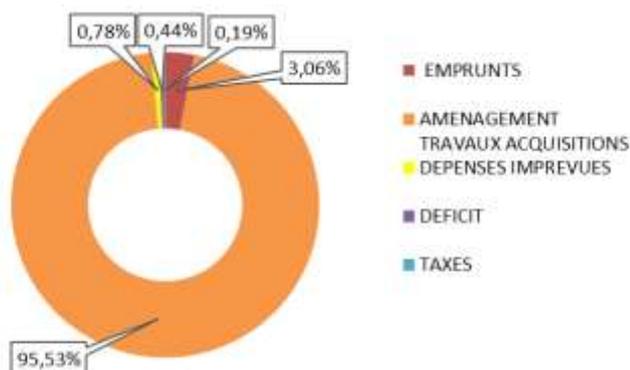
- Un maintien du niveau d'investissement qui peut être réalisé :
 - * grâce à une forte mobilisation de la commune pour trouver des financements,
 - * grâce à un excédent de fonctionnement important que nous avons pu reporter.
- Des dépenses de fonctionnement en hausse de + 4,19% par rapport au budget 2021 :
 - * - **0,24 %** pour les charges à caractère général
 - * **+ 8,98 %** pour les charges de personnel
 - * - **3,24 %** pour autres charges de gestion courante
 - * **+4,66 %** pour les charges financières

BUDGET TOTAL : 5 255 400,66 €

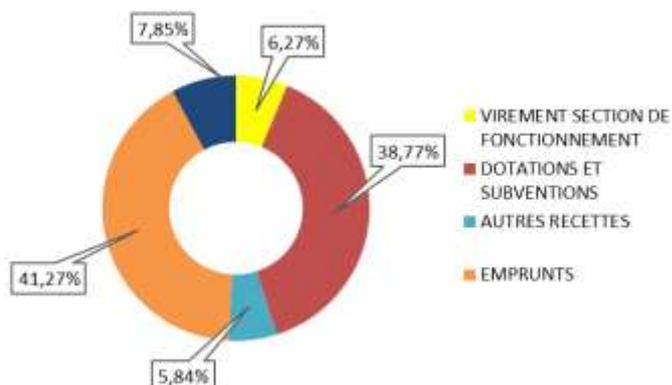


BUDGET INVESTISSEMENT

DEPENSES



RECETTES





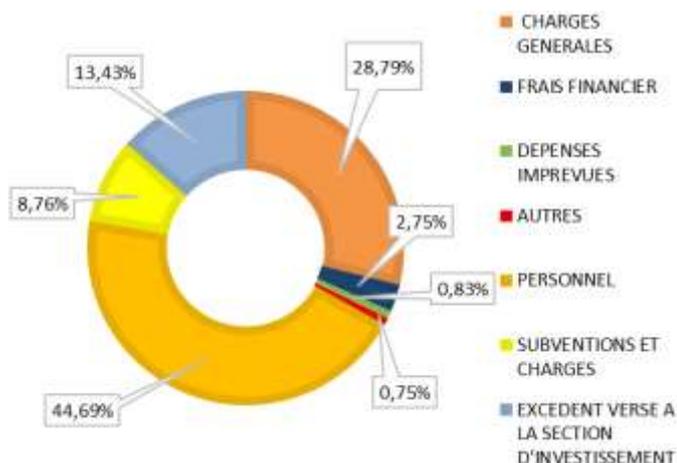
Christine GUTTIN : Maire

Sylviane COLUSSI : Adjointe en charge des finances

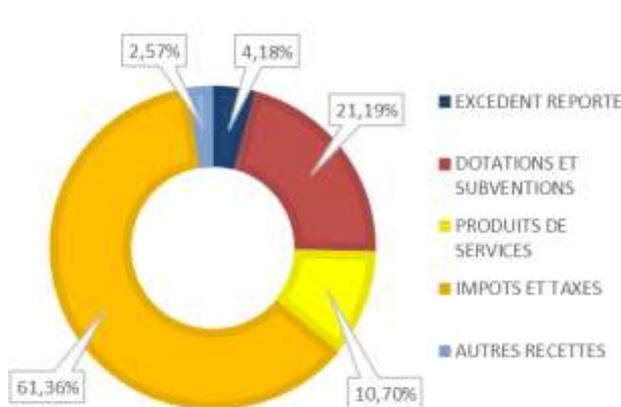


BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES



RECETTES



Les points de vigilance :

- Faire des économies à tous les niveaux afin d’anticiper les années à venir, redoubler de vigilance sur les dépenses de fonctionnement.
- Continuer le suivi de la trésorerie.

Les enjeux et perspectives :

- Poursuivre la prospection dans le but de mutualiser des services.
- Poursuivre un travail sur la question des économies d’énergie.
- Poursuivre le travail sur le cœur de village.
- Poursuivre la sécurité des voiries.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Pour information le bilan de l’année écoulée est excédentaire en fonctionnement et déficitaire en investissement (déficit lié au décalage des paiements et au versement des subventions)

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 365 653,60
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	<u>1 646 699,56</u>
RESULTAT DE L’EXERCICE	281 045,96
TOTAL DEPENSES D’INVESTISSEMENT	934 354,80
TOTAL RECETTES D’INVESTISSEMENT	<u>672 013,37</u>
RESULTAT DE L’EXERCICE	- 262 341,43

QUELQUES INDICATEURS 2021 :

Dépenses par habitant : 591,80 €

Taux de désendettement de la commune : 6 années avant nouvel emprunt pour financer les travaux de l’école élémentaire.

Pression fiscale par habitant : 339,94 €

Réaménagement école élémentaire

Réaménagement et extension de l'école élémentaire, les travaux avancent et le planning est respecté.

Lors de la réunion publique du 14 octobre 2021, une présentation du projet dans sa phase définitive a été présentée par les élus et le cabinet d'architecte « Arcane » aux parents d'élèves, aux enseignants, au personnel municipal, à la commission scolaire, aux élus et aux représentants de la DDEN (Direction Départementale de l'Education Nationale). S'en est suivi un débat avec une série de questions/réponses qui a permis de mettre en évidence certains points importants qui ont été pris en compte permettant d'affiner le projet.

Ce projet, particulier dans le sens où les travaux vont être réalisés dans un milieu occupé par des enfants et des adultes, nécessite des dispositions de sécurité importantes.

Ces dernières ont été proposées, commentées.

Etape 1, Transfert de 2 classes et de la cantine

L'école élémentaire disposait de 3 bâtiments préfabriqués ; 2 utilisés comme salle de classe et 1 utilisé comme garderie. Le projet de construction d'un bâtiment neuf se situe dans la zone d'installation actuelle des 2 préfabriqués. Il était

donc nécessaire de les démonter et les évacuer.

Au préalable le rapatriement des utilisateurs de ces 3 bâtiments devaient trouver refuge dans d'autres sites.

C'est pourquoi nous avons pris la décision d'effectuer cette opération pendant les 2 semaines des vacances de la Toussaint 2022. Pari osé pour effectuer les travaux suivants : Transport et montage de 3 bungalow ; 2 sur le parking parallèle à la RD 1075 et 1 dans la cour de l'école.

Le transport de ces bungalows a fait l'objet de plusieurs convois exceptionnels. (Fournisseur MCM).



Raccordements électriques de ces bungalows une fois le montage terminé. (Fournisseur Mazzilli)

Raccordement « internet » effectué par nos services techniques.

Transformation des zones en herbes coté RD 1075 par des parkings supplémentaires en dur (fournisseur Salvi TP).

Transfert de tous les équipements des préfabriqués dans les bungalows avec l'aide précieuse des enseignants et du personnel communal que nous remercions.

Sécurisation par des barrières type « HERAS » de l'enceinte du site.

La rentrée après les vacances s'est déroulée normalement.



Etape 2, Démontage évacuation des 3 préfabriqués

Pour éviter d'avoir à financer le démontage et l'évacuation de ces 3 préfabriqués, nous avons prospecté auprès des communes environnantes pour savoir si certaines d'entre elles étaient intéressées.

Cette démarche a été positive car 3 communes proches ont postulé pour les récupérer.

Cette opération de démontage et d'évacuation s'est déroulée fin novembre, ce qui a permis de laisser la place libre pour la construction du futur bâtiment.

Jacques IVOL : Adjoint en charge des bâtiments



Etape 3, Travaux préparatoires

Un avis d'appel d'offre public à la concurrence a été lancé pour la réalisation de travaux préparatoires. Après analyse des offres, la société SALVI TP a été retenue.

Là aussi, pari risqué car nécessité de terminer ces travaux pour la rentrée de janvier dans une période où les conditions climatiques ne sont pas habituellement clémentes.

La réalisation d'un mode doux piéton a été effectuée pour permettre aux élèves de cheminer le long du city stade et accéder à la cour de l'école en toute sécurité pendant toute la durée du chantier.

La sécurisation a été particulièrement soignée par l'installation d'un panneau lumineux avec « flash », d'un ralentisseur et de balises permettant aux parents d'élèves de pouvoir se rassembler pour les rentrées et sorties des classes.

La rentrée de janvier s'est effectuée sans problème notoire.



Etape 4, Terrassements VRD

Cette fois le gros des travaux est en cours. Les 18 lots du marché de travaux ont été attribués après de longues négociations techniques et financières avec les entreprises concernées. Le contexte actuel étant très défavorable, le montant des travaux après examen des offres, s'est avéré bien supérieur à nos estimations.

Les travaux de terrassement et réseaux se sont déroulés pendant tout le mois de mars pour laisser la place au lot 3 - Maçonnerie, Gros-œuvre.



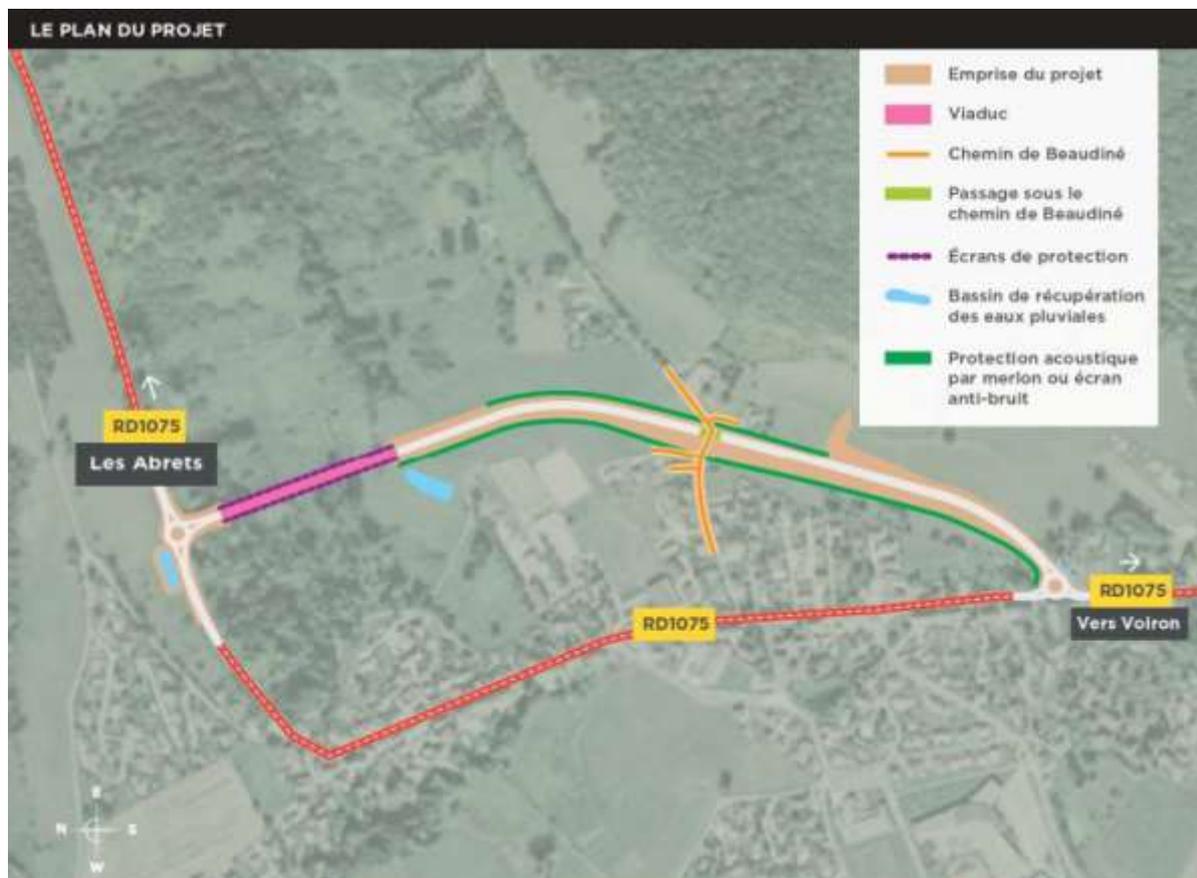
Contournement routier

Le 21 mars une réunion publique s'est déroulée dans la salle Maurice Rival pour évoquer le contournement de la commune de Chirens en présence de M.Pérazio, vice-président en charge des mobilités du Département de l'Isère et de ses services.



Ce projet de contournement avait déjà fait l'objet d'une première concertation en 2013, laquelle avait confirmé son opportunité. Depuis le département a fait évoluer le projet pour mieux tenir compte des besoins des habitants et de enjeux environnementaux.

Aujourd'hui, ce projet est à nouveau soumis à concertation publique du 14 mars au 8 avril 2022 en lien avec la mise en compatibilité du PLU qui est nécessaire. Cette concertation est l'occasion de recueillir vos avis sur les aménagements envisagés.



La RD 1075 : un axe important (avec un trafic de 14 000 véhicules par jour dont 700 poids lourds) mais en cœur de village. C'est un itinéraire stratégique avec des problématiques multiples pour la traversée de Chirens :

- Insécurité des piétons et des cycles
- Nuisances sonores
- Saturations régulières augmentant les nuisances du trafic

Incompatibilité avec le projet d'aménagement du cœur de village.

Les caractéristiques du projet du contournement :

- Une route 2x1 voie sur 1 100 mètres
- Deux giratoires permettant de raccorder le contournement à la RD 175 : un giratoire qui à 200m de l'actuelle route de Clermont et un giratoire entre la Pharmacie et le salon d'esthétique
- Un passage de la route sous le chemin de Beaudiné
- Le coût du projet est de 17 millions € H.T
- Des merlons pour le confort acoustique et l'intégration paysagère
- Création d'un viaduc pour protéger le marais de 200m de long pour franchir les marais à une hauteur d'environ 5m par rapport au terrain naturel. Des panneaux de protection équiperont l'ouvrage
- Des aménagements pour le passage de la petite faune

Création et restauration des zones humides à proximité immédiate de l'opération pour compenser l'impact dur la zone humide du marais.

Des bénéfices attendus pour le territoire :

- Un centre-ville apaisé, privilégiant la circulation locale et les mobilités douces
- Un contournement permettant la circulation des véhicules en toute sécurité
- Des aménagements paysagers et acoustiques qui tiennent compte de la proximité des habitations et de la bonne intégration du contournement dans le paysage.

Des infrastructures qui respectent l'environnement local et la bio diversité.

Le calendrier prévoit un début des travaux dernier trimestre 2024 pour une durée de 2 ans.



Sens les Abrets vers Voiron, franchissement du marais.



Sens les Abrets vers Voiron, après le franchissement du marais.



Sens les Abrets vers Voiron, passage sous le chemin de Beaudiné.

Carrefour de l'Arsenal

Le carrefour de l'Arsenal modifié :
réalisation d'un giratoire et d'aménagements sécurisés pour les différents modes de déplacement

Mardi 18 janvier, Monsieur Pérazio vice-président du département en charge des mobilités et les techniciens du département sont venus présenter aux chirennois lors d'une réunion publique la modification du carrefour de l'Arsenal.



C'est un aménagement évoqué de longue date, sur l'axe très structurant et très fréquenté de la Rd 1075 qui va être modifié. Pour plus de fluidité et surtout de sécurité pour les 10 000 véhicules circulant en moyenne chaque jour. Des voitures, des bus, des poids lourds qui en font l'un des axes les plus passant du territoire. En effet, la RD 1075 croise la RD 82 en direction de la Valdaine et draine 5000 véhicules jour.

L'actuel carrefour sera neutralisé et un rond-point sera créé à environ 250m au nord direction des Abrets. Ce rond-point comportera 4 branches : deux pour la RD 1075, une pour la RD 82 en direction de la Valdaine et une pour la RD 50D en direction de Biliou. Pour cette dernière voie, le tracé sera rallongé pour pouvoir se connecter au giratoire. La RD 82 en direction de la Valdaine sera, elle aussi, modifiée pour pouvoir "rattraper le nouvel équipement". Ce seront pour les deux environ 400m de voirie à créer.

Pour accompagner ce nouvel équipement, le département en lien avec le SMMAG (Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise dont le pays voironnais est membre) va créer un parking relais de 60 places. Associé à des aménagements pour les cycles et les piétons, il comportera des stationnements perméables avec des dalles alvéolées, des consignes à vélos, des cheminements piétons éclairés.

Le coût de ce projet est évalué pour le département à 2.7 millions d'euros

Le calendrier prévisionnel des travaux laisse envisager le début des travaux au 3ème trimestre 2024 pour une durée d'un an.

Les chirennois ont pu exprimer leur avis et poser des questions lors de cette réunion publique et lors de la concertation publique durant le mois de janvier en mairie de Chirens. Amendé des avis et propositions, le projet sera ensuite soumis à l'enquête publique qui devrait avoir lieu en septembre 2022 .



Bernard LY : Conseiller délégué à la communication et au numérique



Fibre optique

Information du département de l'Isère sur la fibre :

- fin février : le département souhaite organiser des réunions dans chaque EPCI pour expliquer aux élus le planning du déploiement de la fibre : "Isère fibre". Apparemment ce planning n'est pas encore validé par le conseil départemental.

- ce planning serait de 2023 à 2024 selon les communes

vous pouvez aller consulter le site internet : iserefibre.fr

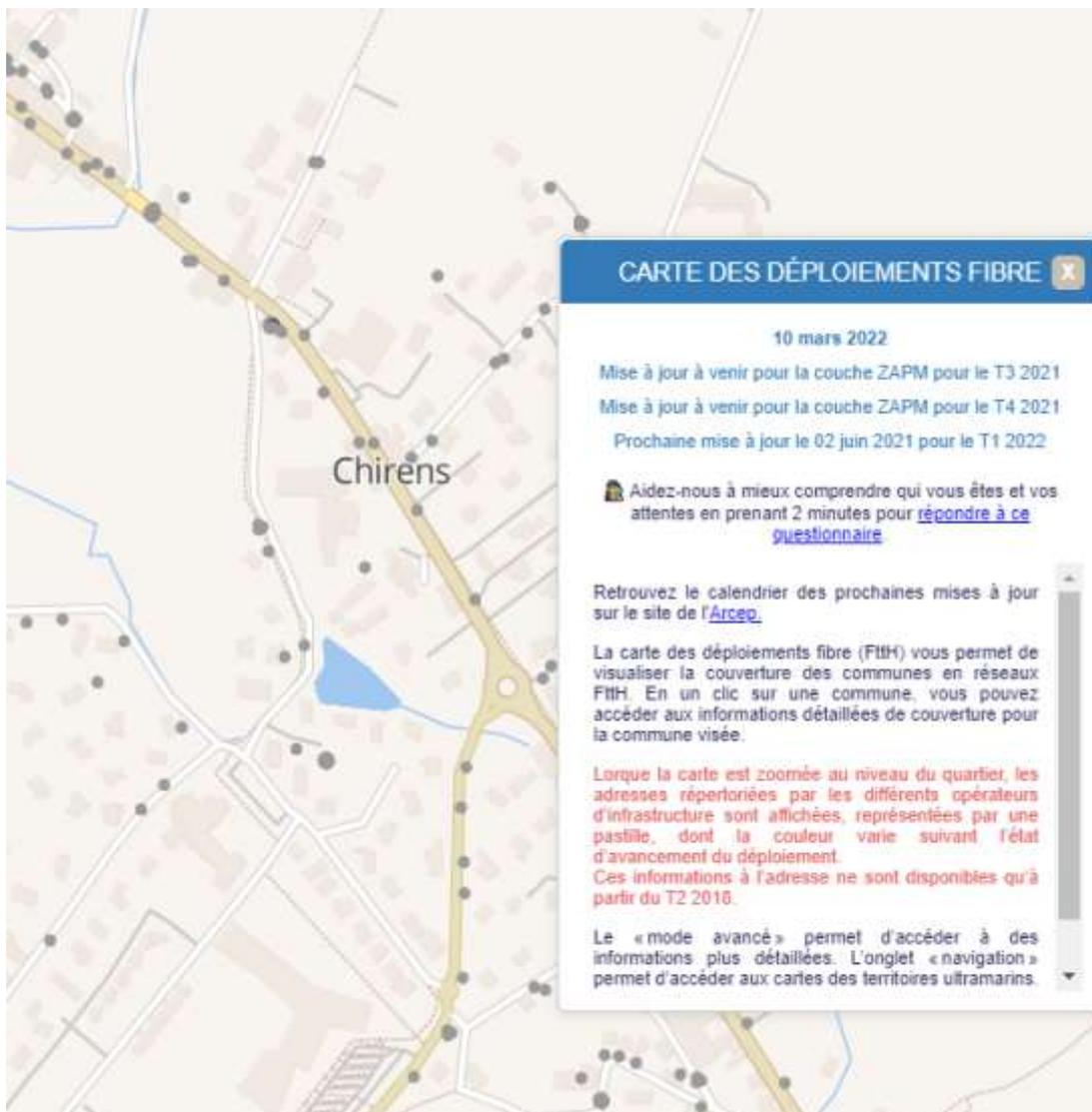
- l'Entreprise « Xp Fibre » s'occupe de déployer les raccordements à partir du NRO. Ces câbles et boîtiers seront soit en aérien sur les poteaux existants de France télécom soit dans des fourreaux si le réseau est enterré.

A partir de ces boîtiers installés par xp fibre les opérateurs (SFR, Orange...) auront des adresses et vont raccorder les particuliers selon des modalités et des coûts qui seront différents pour chaque logement.

Information complémentaire de l'ARCEP

[https://cartefibre.arcep.fr/index.html?](https://cartefibre.arcep.fr/index.html?lng=2.9155336656537543&lat=46&zoom=6.5&mode=normal&legende=true&filter=true&trimestre=2020T2)

[lng=2.9155336656537543&lat=46&zoom=6.5&mode=normal&legende=true&filter=true&trimestre=2020T2](https://cartefibre.arcep.fr/index.html?lng=2.9155336656537543&lat=46&zoom=6.5&mode=normal&legende=true&filter=true&trimestre=2020T2)



Lilyan DELUBAC : Adjoint en charge de l'urbanisme



Service Urbanisme

PERMIS D'AMÉNAGER ACCORDÉ

LES TERRES RARES AMENAGEMENT P.R. I. SAS	1995 Route de Clermont Impasse des Bergers	Transfert 2 lots destinés à construction Détachement d'un lot à bâtir
------------------------------------------------	---------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

MAGALHAES Pedro AD INVEST SNC DE LA FONTAINE ARNAUD Philippe DOS SANTOS Sébastien BERRYER et LAMPERIER	Chemin du Bozon Avenue du 19 mars 1962 Place de de Fontaine Chemin de la Mariette Chemin du Souchet Chemin du Petit Bois	Aménagement d'une grange en habitation Modification menuiseries, débords garage Modification façades et clôture Travaux et extension sur maison existante Maison individuelle unifamiliale Aménagement grange. Garage et pergola
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PERMIS DE CONSTRUIRE REFUSÉ

AZARIO Chrysanthe	308 Route de Chartreuse	Reconstruction à l'identique de la toiture
-------------------	-------------------------	--------------------------------------------

DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES

HAHN Bernard	174 Rue du Haut Gayet	Centrale solaire sur toiture garage
ROBERT Olivier	10 Ancienne Rue du Prieuré	Clôture : Portail, piliers, muret, grillage rigide
DENCOURT Sylvie	216 Rue Martin Rey	Clôture : Portail, portillon
HENRIQUET Romain	147 Route de Clermont	Extension d'une maison individuelle
CADET Bernard	122 Rue Martin Rey	Clôture : Muret, portillon
CAP SOLEIL – CSE	484 Chemin du Petit Bois	Pose 24 panneaux photovoltaïques
BILLARD Jean-Claude	114 Rue Notre Dame du Gayet	Rénovation toiture (2 ^e tranche)
NESTENN	17 Place de la Fontaine	Mise en place d'enseignes
KADRI Tayeb	112 Rue Martin Rey	Clôture : Portail, portillons, abri de jardin
CAMPANA Yoann	74 Route du Bourg	Clôture : Panneaux rigides bois
DENIS Matthieu	397 Route des Jolis	Reconstruction abri de jardin
LOPEZ Thierry	42 Route des Jolis	Jonction abri bois / maison
GALLEZOT Didier	1416 Route de la Guilletière	Piscine
MAUPAY Jérôme	951 Route de la Garangère	Fenêtres de toit, volets roulants
BOURET Loïc	158 Route de la Garangère	Remplacement huisseries
DENCOURT Sylvie	216 Rue Martin Rey	Abri de jardin
HEMAIDIA Mohamed	216 Rue Martin Rey	Clôture : Portillons, terrasses béton

DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES - Suite

GAZZOU Khadija	121 Chemin de Beaudiné	Remplacement zinguerie
HERLINGER Karl	61 Place de la Fontaine	Changement destination bureau / habitation
COLLIAT Jean-Yves	336 Route des Jolis	Piscine
CORTINOVIS Rémy	1 Les Mas de la Pagère	Piscine
LALECHERE Hugo	757 Route de la Cascade	Modification pergola
LEMAITRE Vincent	612 Route du Bourg	Réfection étanchéité toit terrasse
MILLIAT Pierre	74 Impasse des Puits	Réfection toiture
BENOIT Gilles	197 Route du Bourg	Réfection marquise
ROBERT Odile	1451 Route de la Guilletière	Réfection toiture
GIVORD Cédric	125 Route des Galbits	Clôture : Muret, barrières

DÉCLARATIONS PRÉALABLES REFUSÉES

FETHI Angèle	Rue de la Louvatière	Piscine et local technique
LES PIERRES SCELLEES	433 Route du Bourg	Division en vue de construire
GADESSAUD Noémie	13 Impasse des Barraux	Changement destination agricole en artisanat
CHASSOT Patricia	157 Route de Chartreuse	Rénovation, création de 2 logements sociaux
TOP PIZZA	617 Route du Bourg	Distributeur de pizzas

CERTIFICAT D'URBANISME OPÉRATIONNEL NÉGATIF

MICOUD-TERREAUD Michel	Chemin de Beaudiné	Projet construction maison individuelle
GROUPE KAPITAN	50 Route de Clermont	Aménagement d'un ensemble résidentiel

Autorisations d'urbanisme – Formulaire Cerfa

Certificat d'urbanisme	13410*06
Déclaration préalable pour une maison individuelle et/ou ses annexes - DPMI	13703*08
Déclaration préalable (construction, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire)	13704*08
Déclaration préalable (lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager)	13702*07
Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes (PCMI)	13406*09
Demande de permis de construire (autre que portant sur une maison individuelle ou ses annexes)	13409*09
Permis d'aménager	88065*09 ou 13409*09
Permis modificatif d'un permis de construire ou d'aménager	13411*09
Permis de démolir	13405*07
Transfert d'un permis de construire ou d'aménager	13412*08

Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

<https://ads.paysvoironnais.com/guichet-unique>

Déchèteries

A partir du 4 avril, simplifiez vos démarches !

Accédez à votre espace personnel et faites toutes vos démarches en ligne en quelques clics sur le site internet du Pays Voironnais [rubrique déchèteries !](#)

⇒ **simple + rapide !**

De votre compte, vous pourrez actualiser vos données personnelles, consulter l'historique de vos passages, demander l'ajout ou la suppression d'un véhicule, mais aussi suivre l'état d'avancement de vos démarches. Des services personnalisés, réservés aux particuliers, seront également proposés comme la possibilité de prendre rendez-vous pour le [dépôt d'amiante liée](#).

Comment accéder à son compte ?

Vous êtes déjà inscrit

- Vous recevrez début avril un e-mail du Pays Voironnais.

Suivez les instructions et accédez à votre compte sécurisé contenant l'ensemble des données transmises lors de votre inscription (nom, adresse, véhicule...).

Pensez à vérifier régulièrement votre messagerie et vos courriels indésirables !

- Vous n'avez rien reçu ou vous avez reçu un courrier postal fin avril (uniquement pour les personnes n'ayant pas transmis d'e-mail lors de l'inscription) ?

A partir de fin avril, envoyez un e-mail à inscription.decheterie@paysvoironnais.com comportant votre nom, prénom et le numéro de plaque d'immatriculation d'un véhicule déjà enregistré par vos soins.

Vous recevrez alors, à votre tour, un e-mail du Pays Voironnais comportant un lien permettant de générer votre mot de passe et d'accéder à votre espace personnel.

Vous n'êtes pas inscrit pour accéder aux déchèteries du Pays Voironnais

Dès le 4 avril, vous pourrez vous rendre [rubrique déchèteries](#) (*site en cours de construction*) pour créer votre compte et effectuer votre demande d'accès. Celle-ci sera validée après vérification de votre dossier sous une dizaine de jours. Pensez à bien joindre les pièces justificatives demandées (carte grise de chaque véhicule, justificatif de domicile de moins de 3 mois...).

Attention, la validation n'étant pas immédiate, nous vous conseillons de ne pas inscrire votre véhicule à la dernière minute. Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée !

Vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire en ligne, accéder à votre compte ?

Vous n'avez pas d'accès internet ?

S'il est vivement conseillé d'accéder à vos informations pour faciliter vos futures démarches cela ne remet pas en cause vos autorisations actuelles d'accès, vous pouvez continuer à déposer vos déchets dans l'une des 8 déchèteries du Pays Voironnais.

L'inscription à l'aide d'un formulaire papier sera également toujours possible en dernier recours.

Le service Gestion des déchets reste à votre disposition pour vous accompagner au Centre Technique à Coublevie (le lundi de 12h à 18h, le mercredi de 8h à 12h et de 14h à 17h, et le vendredi de 11h à 17h) ou au 0 800 508 892.

Cimetière communal

A CHIRENS, au cimetière aussi, on trie !

Petit à petit, le geste de tri, largement pratiqué dans les foyers, fait son apparition dans les cimetières du Pays Voironnais.

C'est pourquoi, le cimetière communal de Chirens adopte désormais de nouvelles consignes de tri.

Des contenants et panneaux ont été installés afin de vous aider à pratiquer les bons gestes.

Dans les bacs jaune et gris, les consignes sont les mêmes qu'à la maison !



Autre nouveauté, au lieu de les jeter, les pots en terre cuite, les jardinières en bon état peuvent être déposés sous l'abri !

Ils pourront ainsi resservir à d'autres personnes ;

un geste permettant de prolonger leur durée de vie et de contribuer à la réduction de nos déchets.

Des questions en matière de tri ou de réduction des déchets ?

www.paysvoironnais.com

Stationnement Centre Ville

Depuis le 1^{er} janvier 2022,
une zone de stationnement réglementé dite

« zone bleue »

est instaurée à CHIRENS

Vous êtes autorisés à stationner gratuitement sur cette zone pendant 2 heures maximum les jours et aux horaires définis.

Apposer sur le tableau de bord de votre véhicule votre « disque » parfaitement visible en n'oubliant pas de renseigner votre heure d'arrivée sur la zone de stationnement.

En cas d'absence du disque ou de dépassement d'horaire

Vous vous exposez à une verbalisation de 35 euros.



Tranquillité Publique

Propriétaires de chien

Respectons et gardons nos villes propres

Dans toutes les municipalités la loi impose de ramasser les crottes de son chien. C'est une règle élémentaire de savoir-vivre, un devoir citoyen. Ramasser, ce n'est pas s'abaisser. C'est une preuve de civisme avec une dimension morale.

Qui n'a pas un jour protesté dans les lieux publics, les espaces verts, lorsque cherchant un petit coin de verdure pour un pique-nique ou simplement s'asseoir et se détendre, devoir faire du slalom entre les excréments ? Rien de plus insupportable, sans parler des odeurs !

Nous devons être sensible à la propreté de nos animaux, nous en sommes responsables. Respectons, dans la mesure du possible l'espace et les lieux que nous partageons. Ramasser les crottes de son chien en ville la loi l'impose. N'attendons pas la sanction, qui en cas de non-respect de l'interdiction est passible d'une **amende de 35 euros**. Article R632-1 du code pénal.



MERCI DE RAMASSER
LES DÉJECTIONS
DE VOTRE ANIMAL

Nuisances sonores et olfactives

La réglementation tend à maintenir la bonne entente entre tous. Contrairement à ce que beaucoup pensent, on peut aussi bien se plaindre de tapage diurne que de tapage nocturne.

Pour éviter que les voisins excédés par le bruit finissent par porter plainte, la meilleure solution est le respect des horaires dictés par la règle et d'entretenir un dialogue avec ses voisins.

Sauf réglementation locale, les horaires admis pour se consacrer à des activités bruyantes (mais non sans limites) sont :

de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30 en semaine.

de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi.

de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.



Nuisances et bruits par animaux

En vertu de l'article 1385 du code civil, un propriétaire est toujours responsable du ou des dommages causés par son animal.

De même, les propriétaires d'animaux domestiques doivent s'assurer que leurs compagnons de vie ne génèrent pas des bruits prolongés et gênants tant la nuit que le jour. Les propriétaires d'animaux se doivent d'être prévenants et doivent s'interroger sur le comportement de leurs animaux en leur absence. Ne jamais oublier que les conséquences physiologiques et psychologiques sont toujours moindres pour celui qui provoque le bruit que pour celui qui le subit.

Une règle d'or : en matière de bruit, bricoleurs et propriétaires d'animaux, gardez toujours... une oreille attentive envers vos voisins.

Brûlage à l'air libre

ou en incinérateur est interdit par arrêt préfectoral (n° 2013.322.0020)

Cet arrêté s'applique au brûlage des végétaux coupés ou sur pied, (...) à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel. Il couvre les incinérateurs des végétaux issus de l'entretien des jardins et des espaces ou domaines publics ou privés. »

« Le brûlage de ces déchets végétaux est interdit en tout temps sur l'ensemble du département de l'Isère... »

Exclusions : « Les incinérations de végétaux entrepris par les agriculteurs et les forestiers dans le cadre de leur activité professionnelle... »

L'intégralité de l'arrêt préfectoral est consultable en mairie.



Solidarité Ukraine



Les services de l'État en Isère sont pleinement mobilisés pour organiser l'accueil de ressortissants ukrainiens sur le territoire. Les particuliers ont la possibilité de proposer un hébergement directement via une plateforme en ligne.

Proposition d'hébergement de la population ukrainienne par les particuliers :

Les particuliers qui souhaitent accompagner des ressortissants ukrainiens sont invités à se signaler sur le site : <https://parrainage.refugies.info>

Pour les contributions financières:

pour financer l'achat de matériel médical et l'acheminement des dons, se connecter sur le site de la Protection civile : <https://don.protection-civile.org> ou faire un virement au IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 - BIC : CMCIFR2A / Titulaire : FNPC Tour Essor 14 Rue Scandicci 93500 Pantin

Si vous êtes en mesure de contribuer à l'**acheminement par camion**, merci de contacter la protection civile à l'adresse suivante : operationnel@isere.protection-civile.org

Marie Oliver : Conseillère déléguée responsable du CCAS



Appel à bénévoles pour aide aux devoirs

Le Centre Communal d'Action Sociale de CHIRENS souhaite reconduire, cette année encore l'aide aux devoirs, grâce au concours des bénévoles.

Cette action consiste à aider dans leurs devoirs, les enfants scolarisés à l'école élémentaire de Chirens. Elle peut se dérouler le soir, après l'école, ou le mercredi matin. Cette aide débutera début Octobre 2022.

Si vous êtes disponible une heure, ou plus, et que vous souhaitez participer à cette action de bénévolat, nous vous invitons à vous inscrire auprès du secrétariat de Mairie : 04.76.35.20.28 - mairie@chirens.fr

Nous vous remercions par avance.

Aidant numérique

Monsieur CAZALY Philippe propose ses services en tant qu'aidant numérique au sein de la commune. Pour répondre à d'éventuels besoins de nos administrés, une permanence est mise en place le jeudi de 15h à 17h en Mairie.

La prise de rendez-vous se fait directement en mairie ou par téléphone au 04 76 35 20 28

Rodolphe STEPHANE : Conseiller délégué à la culture



Culture

Depuis ce début d'année 2022, Pierre CARRE, jusqu'à présent Conseiller délégué à la culture de Chirens, laisse sa place à Rodolphe STEPHANE, conseiller municipal.

Dans sa mission, ce nouveau responsable à la culture, fraîchement élu, est accompagné d'une équipe. Pendant ce mandat, la commission culture sera ainsi composée de Sylviane COLUSSI et de Pierre CARRE souhaitant toujours s'investir dans ce domaine.

C'est avec un grand enthousiasme que Rodolphe STEPHANE, acteur bénévole dans la culture et l'évènementiel sur le territoire voironnais depuis plus de dix ans, reprend les rênes d'une commission qui lui tient à cœur.

Pour marquer ce changement, mais également, et surtout pour reprendre une vie culturelle et conviviale, la commission culture vous propose de créer l'évènement « La CLAC », La Culture Live à Chirens.



Cet évènement gratuit ouvert à toutes et à tous, entre famille ou entre amis, a pour objectif de se retrouver tous les vendredis soirs du mois de Juin pour des apéros concerts devant la bibliothèque de Chirens, de 19h à 22h.

Des groupes de musique locaux à venir voir en live, autour d'un verre et d'une petite restauration. Une buvette sera tenue par les associations chirennoises.

Programme La CL@C - La Culture Live A Chirens :

- Vendredi 3 juin : Le p'ti k'ison (chanson française -St pierre Paladru)
- Vendredi 10 juin : So Many Students (La Récréation)
- Vendredi 17 juin : O.A.O (reggae reprise et compos-Montferrat)
- Vendredi 24 juin : Fête de la musique (3 groupes au programme)

Médiathèque de Chirens

Du mardi 19 avril au vendredi 20 mai

aux horaires d'ouverture de la médiathèque

Collecte de protections périodiques :
venez déposer vos dons

Le réseau des bibliothèques s'engage dans la lutte contre la précarité menstruelle en partenariat avec l'association « Règles élémentaires » et le Centre de planification du Pays voironnais



Du mardi 17 au vendredi 20 mai

de 15 à 18 h – devant la médiathèque

2^e édition du Troc de plantes

Échange de plants, bulbes, graines de fleurs, fruits, légumes, aromates... à vos semis !



Mercredi 18 mai à 15 h – devant la médiathèque

Atelier paillage au jardin,
tout savoir sur les bienfaits

et l'utilisation de la paille au potager

En partenariat avec le service Déchets du Pays Voironnais.

Mercredi 1^{er} juin à 20 h

Salle des fêtes de Massieu

Conférence gesticulée ...
et baisse les yeux quand je te parle !

de Camille Pasquier
qui abordera le sujet de la
violence éducative ordinaire

Organisé dans le cadre de la journée de la petite enfance, en partenariat avec le Relais petite enfance de la Valdaine-Chirens

Jeudi 7 juillet à 17 h 15 – devant la médiathèque

Spectacle *Les Frangines Duguidon*
de la compagnie La Baraque à plumes

Que se serait-il passé si les personnages des contes avaient eu un vélo ?

Cendrillon, Boucle d'Or, la Belle au Bois Dormant et le Chaperon Rouge sont revisités à grands coups de chansons, rustines, guidons et autres klaxons.

Spectacle pour fêter les vacances ! A partir de 3 ans
Goûter et rafraîchissements au profit du Sou des Ecoles de Chirens dès 16 h 30



Mardi 12 juillet de 14 à 18 h – médiathèque

Initiation au dessin de manga avec l'illustrateur
et graphiste Romain Guyot

Venez découvrir les techniques d'illustration du manga et réaliser une planche

A partir de 10 ans, inscription obligatoire, places limitées

Informations : www.biblio-paysvoironnais.fr/chirens
et www.facebook.com/mediathequechirens/
bib.chirens@paysvoironnais.com

Le Studio
Danse Attitude

Danse Attitude

Christelle
présente

The 10th
Anniversary Show
Dance

Danse
et Chant

Samedi 4 juin 2022 à 20h30
Salle Maurice Rival Chirens
(ouverture des portes 1/2 heure avant)
Tarifs Entrée: Adultes: 13€ Enfants (4-10 ans): 9€
Billets en vente au Studio Danse Attitude et sur place dans la limite des places disponibles

Studio Danse Attitude Chirens: .: Tél: 0645080514
Mail: danseattitude38@gmail.com...site web: www.danseattitude.sitew.fr

Nos associations

COUVIGE DES GENTIANES BLEUES

Notre association est surtout une rencontre sympathique et joyeuse pour débiter, partager ou se perfectionner dans l'art de la dentelle aux fuseaux du Puy en Velay (43).



Nous participons à des expositions et Couviges (rencontre de dentelliers et dentellières en France ou à l'étranger).

La dentelle aux fuseaux est un art ancestral, à la portée de tous, qui se fait à l'aide d'un carreau (le support), un modèle, des fuseaux, du fil et des épingles.

Avec ces torsions et entrelacements de fils grâce aux fuseaux, nous pouvons créer des napperons traditionnels, des marques pages, des bijoux, des châles et autres envies. Il n'y a pas de limites à l'imagination grâce aux nombreux points qui existent.



**Vendredi, samedi 15h-19h
et dimanche dès 12h**

Scène ouverte sous chapiteau

Le festival offre une scène à des artistes amateurs ou professionnels souhaitant s'exprimer : Chanson francophone ou poésies.
Accès libre
Petite restauration sur place

Inscriptions et informations :
vivrechirens@orange.fr

Master classes de guitare



Michel SADANOWSKY propose, pendant tout le festival de 9h30 à 12h30, d'approcher le développement de variations sur les mélodies de la chanson française.

PLAN D'ACCES



Réservations
(Pour les concerts des 27 et 28 mai)

Vous pouvez réserver vos soirées soit par téléphone :
04 76 35 26 20 ou **06 42 64 32 62**
soit par e-mail :
vivrechirens@orange.fr

Contacts et Informations
Association « Vivre à Chirens »
Festival Jean Ferrat
110 route des Jolis – 38850 CHIRENS

Téléphone : 04 76 35 26 20, 06 42 64 32 62
e-mail : vivrechirens@orange.fr
Site : vivrechirens.com

Renseignements sur les hébergements
Office de Tourisme du Pays Voironnais
04 76 93 17 60

Tarifs
(Par personne dans la limite des places disponibles)

Du 27 au 29 mai : Podium chapiteau en accès libre
Concert du 27 mai 20h30 : 17 €, réduit : 10 €
Concert du 28 mai 20h30 : 17 €, réduit : 10 €





Festival
Jean FERRAT



du 27 au 29 mai 2022

Salle des fêtes Maurice Rival - Chirens - Isère

Informations et réservation : 04 76 35 26 20
www.vivrechirens.com
vivrechirens@orange.fr



Vivre à Chirens

Vendredi 27 mai

A 15h sous chapiteau : Chansons de Barbara avec Isabelle Chevalier et le groupe "Du bout des lèvres"

A 20h30 : Concert Ferrat avec :
Renata (Chant) et Francis Harbulot (piano)
Jean-Marc Desbois et Jacky Delance

Samedi 28 mai

A 15h sous chapiteau : Chansons de Renaud avec Alain Nardino.

A 20h30 : Concert Ferrat / Reggiani avec :
Jean-Louis Cassarino (Chant) et Louis-François Bertin-Hugault (piano)
Alain Rossi (chant) et François Macé (piano)

Dimanche 29 mai dès 12h

Repas tiré des sacs de 12h à 13h30.

SCÈNE OUVERTE sous chapiteau
Chansons francophones de 13h30 jusqu'à 16h

CLÔTURE DU FESTIVAL à 16h.

Du 27 au 29 mai, de 9h30 à 12h30
Master classes de guitare par Michel SADANOWSKY.



RENATA et Francis HARBULOT



Jean-Marc DESBOIS et Jacky DELANCE



J-L CASSARINO et F. BERTIN-HUGAULT



Alain ROSSI et François MACE

Scène ouverte sous chapiteau

vendredi	samedi
 <p>15h : Isabelle Chevalier</p>	 <p>15h : Alain Nardino</p>
<p>... puis scène ouverte aux amateurs de 16h30 à 19h.</p>	

APPEL aux CHIRENNOIS

Vous pouvez prendre en charge un artiste pendant le festival.

Il s'agit de le loger une nuit ou deux et de lui fournir le petit-déjeuner.

Vous serez mis en contact avec l'artiste et vous conviendrez directement avec lui de tous les détails pratiques. Il va de soi que le festival vous offre les entrées aux spectacles.

Lors des soirées Brassens, les artistes ont été généreusement hébergés par les Chirennois et l'expérience s'est avérée très concluante. Ils ont ainsi lié connaissance avec l'artiste et souvent ont pu avoir un petit concert improvisé chez eux.

Nous souhaitons renouveler cette expérience et vous en remercions par avance.

Contact Vivre à Chirens 04 76 35 26 20

Tous les détails du festival : <https://vivrechirens.com/animations-Ferrat.html>

Le Sou des Ecoles



L'équipe a encore et toujours de **belles idées à vous proposer** !

Toutes nos actions ont pour but de financer les nombreux projets des écoles maternelle et primaire de la commune : des abonnements de lecture, des sorties Voiles, le passage du père Noël, des sorties au cinéma, des spectacles de Noël pour nos petits de maternelle, du matériel et jeux ...

Les élèves chirenois ont les yeux qui brillent et **c'est grâce à vous, MERCI !!!**



Vous pourrez nous retrouver prochainement :

Courant avril, nous vous proposerons à la vente, via les écoles, des places pour le Parcours Aventure de la Brunerie PAVLAB...

Le samedi 14 mai : les précommandes de plants potagers et de fleurs seront distribuées, de 9h à 12h, à la salle de réunion, place de l'ancienne gare.

Le vendredi 24 juin : le spectacle de fin d'année des primaires, à la salle Maurice Rival, le soir.

Le samedi 25 juin : le spectacle de fin d'année des maternels à la salle Maurice Rival le matin, puis pique-nique le midi et kermesse à l'école maternelle, route de la cascade.



Nous fêterons également la fin de cycle primaire des CM2 avec la traditionnelle remise de cadeaux et petit pot de l'amitié, fin juin, la date restant à confirmer.

Vous pourrez également retrouver la buvette du Sou lors de l'animation de la médiathèque, **le jeudi 7 juillet** de 16h à 19h, au niveau du centre village et du marché hebdomadaire. Ce sera l'occasion pour nous de fêter la fin de l'année scolaire et pouvoir partager un moment avec tous, enfants, parents, habitants ou personnes simplement de passage sur la commune...

En attendant de se retrouver, prenez soin de vous.

Soumicatement



Maud, Floriane, Laetitia, Amandine, Noémie, Anne-Gaëlle et les parents bénévoles présents pour nous épauler lors de nos actions... Malgré tout, nous comptons encore et toujours sur vous... Nous avons besoin de vous !



JE DONNE , TU DONNES, ILS VIVENT!

10 000 dons sont nécessaires en France, chaque jour,
pour couvrir les besoins des malades



Mercredi 6 juillet : Chirens, 16h - 19h30 (salle Maurice Rival)

Mercredi 21 septembre : Chirens, 16h - 19h30 (salle Maurice Rival)

Mercredi 23 novembre : Chirens, 16h - 19h30 (Salle Maurice Rival)

Venir avec une pièce d'identité (CNI, Permis ou Passeport)

Merci de votre compréhension et de votre générosité.

MAISON DU DON GRENOBLE 29 Av. du Maquis du Grésivaudan 38700 LA TRONCHE

Horaires des collectes (sans rendez-vous) du lundi au vendredi de 9h à 13h30 et de 14h30 à 18h30.

Samedi : 8h-12h. Téléphone 04 78 65 63 63 ou 04 76 42 43 44

Pour d'autres dates et d'autres lieux dondesang.efs.sante.fr puis « où donner ? »



A la rencontre d'un métier : Assistante Maternelle



Au fil des mois le **Relais Petite Enfance** de la Valdaine vous propose de découvrir des portraits d'assistantes maternelles, professionnelles de la petite Enfance. Métier peu connu, elles ont accepté de nous parler de leur pratique.

Portrait n°1 : Houda

« Assistante Maternelle depuis 8 ans. J'accueille des enfants de la naissance à 3 ans, et des enfants plus grands en périscolaire. J'ai un agrément du Conseil Général pour accueillir trois enfants en même temps. Je suis en train de préparer mon CAP Petite Enfance par validation des acquis. »



Une journée type :

Les enfants peuvent arriver tôt, souvent avant 7h...

Ils peuvent déjeuner chez moi. Pour les plus petits, il y a la sieste du matin. « Ensuite, on sort. S'il fait froid on s'habille bien et on ne sort pas très longtemps... ou on va aux temps d'éveil du Relais Petite Enfance ». A l'heure du déjeuner, les enfants mangent dans la cuisine (le repas est déjà prêt). Après l'indispensable sieste, promenade, jeu, goûter. « Pour les sorties je m'adapte à la météo ». Tout est organisé autour des enfants.

« Quand ils sont là, je leur consacre l'intégralité de mon temps ». On joue, on dessine, on colorie ensemble, je leur propose des activités selon leur âge.

« Ma mission est aussi l'éveil, la découverte, les premiers pas, les premiers repas, les premiers mots, la propreté – et plus tard l'aide aux devoirs ».

L'initiation du partage et de la socialisation commencent souvent en extérieur, dans le parc avec la rencontre d'autres enfants. C'est aussi leur quotidien ; être ensemble et permettre aux parents d'exercer leur activité professionnelle en toute quiétude.

« Mes journées sont bien remplies. Ce métier je l'exerce par vocation, par passion ». Tout au long de la journée, Houda distille sa douceur, et sa bonne humeur. Sa priorité est de répondre au mieux aux besoins des enfants, et d'assurer leur bien-être.

La petite enfance est une période fondamentale pour l'enfant et pour les parents. Confier un bébé, un enfant, et s'engager à prendre soin de lui dans un rôle de « Nounou » et non de Maman est le plus lourd et le plus merveilleux des engagements.

« Ma plus belle récompense : être et rester leur Nounou pour toujours ! »

Le regard des parents :

« N. est venu pour la première fois chez Houda à l'âge de 20 mois. Il a tout de suite été à l'aise, et accueilli chaleureusement par toute la famille, et le chat !!

Il arrive avec le sourire. Il sait qu'il sera bien chez sa « nounou », un peu comme à la maison. Je pars travailler l'esprit tranquille ».

Pour plus d'information sur le métier d'assistante maternelle, sur l'accueil d'un enfant, vous pouvez contacter le Relais Petite Enfance :

ramdelavaldaïne@hotmail.fr

06 98 02 51 81

Au rythme de la ronde...

Les assistantes maternelles de l'association La Ronde des Nounous ont fait plaisir aux enfants (petits et grands) en leur offrant une sortie à la « Plaine Exploration » durant les vacances de février. Les visages enjoués et la bonne humeur étaient au rendez-vous.



Plaine exploration
15/02/22,
7 nounous et 21 enfants



Animation
« S'aventurer »
proposée par le RPE

Nous participons toujours avec autant de plaisir aux temps collectifs du Relais Petite Enfance de la Valdaine (anciennement RAM). Elodie nous propose des temps collectifs très enrichissants : échanges, activités et animations ponctuelles de qualité.

Encore de nombreux beaux moments à venir jusqu'à la fin de l'année scolaire !
Ils nous mettent du baume au cœur.

Continuons à partager, à rire et à s'émouvoir de petits bonheurs simples.



Animation thème
« Snoezelen »
proposée par le RPE

Infos paroissiales

Messe tous les mardis à 9h00.

Messe de Pâques le dimanche 17 avril à 10h30.

A VOIR DANS L'ÉGLISE : LES CROIX de CHIRENS.



On les découvre au gré de nos balades, souvent nous les remarquons à peine, c'est une partie de notre patrimoine, certaines sont très anciennes, restaurées ou non, d'autres ne sont plus en place...

Saurez-vous les reconnaître ? Les situer sur la carte ?

Et surtout en connaissez-vous d'autres ?

Vous pourrez noter vos réponses sur les feuilles à votre disposition.

Nous collerons les photos sur la carte de Chirens au moment de Pâques.

L'église est ouverte la plupart du temps...

Site internet de la paroisse : ndvouise.paroisse.net (puis aller sur l'onglet nord-est-voironnais/informations-pratiques)

Agenda

AVRIL

Dimanche 10
**Elections présidentielles
1^{er} tour**

Dimanche 24
**Elections présidentielles
2nd tour**

Du mardi 19 au vendredi 20 mai
Médiathèque
Collecte protections périodiques

MAI

Samedi 14
Salle M. RIVAL
Challenge MEYER
Amicale des Boules

Du mardi 17 au vendredi 20
De 15h à 18h
Médiathèque
Troc de plantes

Mercredi 18 à 15h
Médiathèque
Atelier paillage

Du vendredi 27 au dimanche 29
Salle M. Rival
Festival Jean Ferrat
Vivre à Chirens

JUIN

Vendredi 3 à partir de 19h
Devant médiathèque
Concert

Samedi 4 à 20h30
Salle M. Rival
Gala
Danse Attitude

Vendredi 10 à partir de 19h
Devant médiathèque
Concert

Dimanche 12
**Elections législatives
1er tour**

Vendredi 17 à partir de 19h
Devant médiathèque
Concert

Dimanche 19
**Elections législatives
2nd tour**

Vendredi 24
Devant médiathèque
Fête de la musique

Samedi 25
Salle M. Rival
Kermesse
Sou des écoles

JUILLET

Samedi 2
Salle M. Rival
Représentation Théâtre
La Récréation

Mercredi 6
Salle M. Rival
Don du sang
Donneurs de sang

Jeudi 7 à 17h15
Devant médiathèque
Spectacle
« Les Frangines Duguidon »

Mardi 12 de 14h à 18h
Médiathèque Initiation au dessin
de manga



Tous les jeudis de 16h à 19h

Parvis de l'église
Route du Bourg

Viandes, fromages, fruits & légumes, poulets rôtis, épicerie fine en vrac, etc...

Infos pratiques

Horaire d'ouverture de la mairie et de l'Agence Postale Communale

Lundi : 14h00 - 18h00
Mardi : 14h00 - 18h00
Mercredi : 10h00 - 12h00

Jeudi : 15h00 - 18h00 **mairie seulement**
Vendredi : 14h00 - 18h00
Samedi : 9h30 - 12h00

Mairie

mairie@chirens.fr

04 76 35 20 28

www.chirens.fr

Permanences du maire et des élus sur rendez-vous.

Permanences Police municipale :

police-municipale@chirens.fr 04 76 37 63 70

Vendredis 14h00 à 15h00 ou sur rendez-vous.

Permanences règlements Cantine-garderie :

cantine@chirens.fr ou sur rendez-vous.

ETICKET avec identifiant /mot de passe.

Permanence urbanisme :

Jeudi de 15h00 à 18h00

urba@chirens.fr

Consultation architecturale :

Permanences et inscriptions en Mairie.

Relais Petite enfance de la Valdaine :

Ancien RAM de la Valdaine 06 98 02 51 81

Centre de loisirs « La Cascade » :

Association enfance et loisirs « La Valdaine »

04 76 07 61 72

Ecoles

École maternelle 04 76 35 24 95

Cantine école maternelle 04 76 35 26 21

École élémentaire 04 76 35 25 81

Cantine école élémentaire 04 76 35 25 52

Médiathèque

bib.chirens@paysvoironnais.com 04 76 35 22 75

Mardi 15h00 - 18h00.

Mercredi 10h00 - 12h00 et 15h00 - 19h00

Jeudi 15h00 - 18h00

Vendredi 15h00 - 18h00

Samedi 10h00 - 12h30 et 14h00 à 17h00

Les horaires peuvent évoluer :

www.biblio-paysvoironnais.fr/chirens

Gendarmerie : 17 - Pompiers : 18

Numéro d'urgence européen : 112

Permanence médicale :

Hors ouverture des cabinets médicaux.

Tél. 0 810 15 33 33

Pharmacie

Tél. 04 76 35 23 86 - Fax. 04 76 35 26 94

Du lundi au samedi : 8h30 -12h30 et 14h00 - 19h00

www.pharmaciedechirens.fr

Pharmacie de garde

www.servigardes.fr ou 0825 74 20 30

Allo Service Public

Téléphone 3939 (0,15 €/mn à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h15

www.service-public.fr

Allocation personnalisée d'autonomie

Maison du département de VOIRON Tél. 04 57 56 11 30

Assistance Sociale

Tél. 04 57 56 11 42

Maison des Territoires Voironnais Chartreuse

33 Avenue François Mitterrand - 38500 VOIRON

Ressource Information Famille

Ouvert de 14h à 17h - tel : 04 76 65 03 78

Service assainissement

Tél. 04 76 93 16 90

Hors heures d'ouverture de bureau : 06 70 21 92 96.

Déchèteries du Pays Voironnais

www.paysvoironnais.com - Rubrique déchèteries

Infos pratiques : 0 800 508 892

ENEDIS Particuliers Urgences 09 72 67 50 38

(appel non surtaxé)

GRDF Urgences Dépannages : 0800 47 33 33

Taxi Chirens

06 07 54 63 61

LA CL@C

La Culture Live @ Chirens

Apero Live Concert

Gratuit

19 h - 22 h
Place de la
Bibliothèque

TOUS LES
VENDREDIS
DE JUIN



19 h - 22 h **Place de la Bibliothèque**

Vendredi 03 Juin : Le p'ti K'ison (Chansons Française)

Vendredi 10 Juin : So Many Students (La recreation)

Vendredi 17 Juin : O.A.O. (Reggae)

Vendredi 24 Juin : Fete De La Musique